Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2022

DELIBERATION N° 109/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

DATE DE CONVOCATION

26 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

29 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice

Présents Votants 11 13

14

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 17 NOVEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX.

EXCUSÉS: Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Anne JOSEPH.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie DIERRE

DEVIS REMPLACEMENT DE CHAUDIERE 4 rue Daubigny

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la chaudière à gaz du locataire situé au 4 rue Daubigny est très ancienne et elle nécessite de plus en plus souvent de réparations.

L'entreprise DELAMARE David propose une chaudière à condensation avec récupération d'énergie et production d'eau instantanée pour un montant de 5 069,67€ (entreprise non assujettie à la TVA). Entre temps et en urgence, l'entreprise a mis un ballon d'eau chaude en attendant.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la signature du devis de l'entreprise DELAMARE David pour la fourniture et la pose d'une chaudière à condensation avec récupération d'énergie et production d'eau instantanée pour un montant de 5 069,67€ (entreprise non assujettie à la TVA).

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT